

JAPRIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 40 rue Edouard Delanglade, 13006 Marseille
918 588 856 RCS Marseille

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2024** s'élevant à **37 725,81 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice37 725,81 euros

A la réserve légale1 886,29 euros

Le solde35 839,52 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur2 385,02 euros

Pour former un bénéfice distribuable de38 224,54 euros

En totalité au compte « autres réserves »

Qui s'élève ainsi à38 224,54 euros

Certifié conforme
La Gérance

JAPRIM

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 40 rue Edouard Delanglade, 13006 Marseille
918 588 856 RCS Marseille

Comptes annuels
Certifiés conformes

Signé par Julien ANSELMINO
Le 23/07/2025

ID: tx_M9Exb0LwOLQL

Signed with
Universign

Exercice clos le 31.12.2024

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	13 700		13 700	13 500
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	13 700		13 700	13 500
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	131 992		131 992	214 606
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	11 126		11 126	6
	Charges constatées d'avance	659		659	
	TOTAL (III)	143 776		143 776	214 611
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		157 476		157 476	228 111

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	126	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 385	
	Résultat de l'exercice	37 726	2 511
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		90 236	52 511
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	48 849	160 614
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 063	1 044
	Dettes fiscales et sociales	17 328	443
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		13 500
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		67 240	175 601
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		157 476	228 111
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		37 725,81	2 510,54
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		67 240	175 601
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

31/12/2024

31/12/2023	
17 mois	% C.A.
9 919 1 734	
11 652	
(11 652)	
14 606	
14 606	
14 606 2 954	
443	
14 606 12 095	
2 511	

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **157 476** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **81 160** euros et un total **charges** de **43 434** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **37 726** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2024** et clôturés le **31/12/2024**, ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, et des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions du CRC 2002-10, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions depuis le 1er janvier 2005.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

Acquisition antérieure au 1er janvier 2005 :

En vertu des dispositions antérieurement applicables au 1er janvier 2005, les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Acquisition postérieure au 1er janvier 2005 :

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, la société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

A l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Règles et Méthodes Comptables

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.